

**Département de la
Haute-Savoie**

Le Conseil Municipal de la Commune de
LA MURAZ régulièrement convoqué le 28 avril 2017, s'est
réuni en session ordinaire sous la présidence de
Nadine PERINET le :

Commune de LA MURAZ

74560

**Jeudi 04 mai 2017 à 20h15
en Mairie, salle consulaire.**



Nombre de Conseillers :

en exercice :	15
présents :	13
votants :	13

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE

Présents : Nadine PERINET, Yves JACQUEMOUD, Gianni GUERINI, Marie-Ange DUPONT, Marie-Édith LOCHER, Étienne TOULLEC, Marie-Noëlle BOVAGNE, Jean-Pierre DURET, Cindy JANVRIN, Jean-François LARUAZ, Denis MEYNET, Sylvie VIRET, Christian ZANOLLA

Excusés : Ghislaine GUERIN, Yannick JANIN,

Procuration : 0

Absent :

Secrétaire de séance : Denis MEYNET

Public : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1. Approbation du compte rendu précédent

Madame le Maire rappelle que l'ensemble des conseillers a reçu le compte-rendu de la dernière séance à son domicile et informe que Madame Sylvie VIRET a émis une observation par mail.

Elle propose les rajouts suivants :

- Point indemnités des élus :

Madame Sylvie Viret estime qu'un mandat d'élu comporte une part de bénévolat et que par conséquent, il est inutile d'augmenter les indemnités des élus.

Madame le Maire indique que cette décision est dictée par le décret gouvernemental N°2017-85 du 26 janvier 2017, que son application est demandée aux Maires.

Monsieur Yannick JANIN acquiesce et confirme que les Maires doivent appliquer les décrets.

Cette demande d'application du décret a aussi été adressée à la Mairie par la Trésorerie.

Madame le Maire fait également remarquer à Madame Sylvie VIRET son opposition systématique à toutes les demandes qui viennent de l'État et lui propose de se présenter aux élections législatives afin de pouvoir faire évoluer les choses.

- Point Déclaration d'Intention d'Aliéner

Madame le Maire a signifié qu'elle n'a pas préempté sur la vente des parcelles E 336 à 339, situées au « chef-lieu » au 92 Route des Monts. Madame Sylvie Viret lui a dit que pour elle, c'était une erreur,

compte tenu du prix modique auquel a été vendue cette maison avec un grand terrain, cela aurait été une bonne occasion pour faire des logements sociaux ou autres au centre du village.

Monsieur Yves JACQUEMOUD répond que le prix n'est pas si modique que cela environ 270 € le m² constructible, maison comprise) ce qui est loin, selon lui, d'être une bonne opportunité au vu de nombreux travaux à réaliser.

Les élus s'interpellent sur le cas d'une autre maison du Chef-lieu actuellement en vente.

Suite au long débat suscité, Madame le Maire a contacté l'Établissement Public Foncier pour étudier l'éventuelle opportunité d'aménagements de logements sociaux dans ce bâtiment.

Madame le Maire demande ensuite si d'autres observations sont à formuler.

- **Le Conseil Municipal,**
A 10 voix pour et 3 contre (Jean-François LARUAZ, Sylvie VIRET et Christian ZANOLLA),
 - *Approuve le procès-verbal de la séance du 06 avril 2017.*

2. Recouvrement de créance

Une erreur de transcription du montant est survenue dans la délibération DL 2017 03 04 du 9 mars 2017. Le montant à recouvrer est de 2 664.73 €.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 - *Autorise Madame le Maire à émettre un titre de 2 664.73 € au nom de l'Association Saint Antoine.*

3. Subvention aux associations

Deux associations ont récemment adressé une demande de subvention.

Madame le Maire présente ces correspondances, indique les principales informations qu'elles comportent et lance la concertation au sein de l'assemblée qui en débat.

Au vu de ces demandes (montants, intérêt que ces associations présentent pour certains habitants de la commune ou du soutien que le Conseil Municipal souhaite leur apporter), la liste des bénéficiaires retenus et des sommes leur étant respectivement allouées est ainsi dressée :

Nom de l'association	Attribution
ADMR	458.64 €
Foyer Nordique du Salève	300.00 €
<u>Total</u>	<u>758.64 €</u>

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, et à l'unanimité,
 - *Vote ces subventions,*
 - *Autorise Madame le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget 2017.*

4. Régime indemnitaire (prime Indemnité d'Administration et de Technicité et astreintes d'exploitation et de sécurité)

Madame le Maire rappelle que ces primes peuvent être servies au personnel titulaire de la filière technique (délibérations des 13 décembre 2001 et 10 octobre 2002).

Elle demande leur extension au personnel non titulaire à compter du 1^{er} juin 2017.

- **Le Conseil Municipal,**
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- *Approuve la possibilité de verser les primes « Indemnité d'Administration et de Technicité » et « astreintes d'exploitation et de sécurité » au personnel titulaire et non titulaire de la filière technique à compter du 1^{er} juin 2017,*
- *Charge Madame le Maire d'en informer Madame la Trésorière.*

5. Tableau des Emplois

Pour information, voici le tableau récapitulatif des emplois au 1^{er} mai 2017 :

Missions pour information (modifiables pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	quotité de temps de travail hebdo	quotité de temps de travail mensuelle	filière	catégorie	libellé du ou des grades possibles pour ce poste	Poste vacant depuis le
Agent technique polyvalent	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	01/05/2017
Agent technique polyvalent	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	
Agent d'entretien	17	73.66	technique	C	Adjoint technique	
Agent technique polyvalent saisonnier	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	02/05/2017
Agent technique polyvalent saisonnier	35	151.67	technique	C	Adjoint technique	02/05/2017
Agent d'entretien	12.34	53.47	technique	C	Adjoint technique	
Adjoint administratif	19	82.34	administrative	C	Adj adm, ppal 1ère ou 2ème classe	
Secrétaire de mairie	35	151.67	administrative	B	Rédacteur	
ATSEM-NAP	35	151.67	médico-sociale	C	ATSEM	
ATSEM-NAP	15.99	69.29	médico-sociale	C	ATSEM 1ère classe, ppal de 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5	
ATSEM-NAP	16	69.33	médico-sociale	C	ATSEM 1ère classe, ppal de 1ère ou 2ème classe, CDD 3-3-5	

6. Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe

Madame le Maire informe l'assemblée de la réception en date du 13 avril 2017 du courrier de ce Syndicat résiliant la convention du 13 décembre 2001 relative à l'instruction des dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables, certificats d'urbanisme) au 13 octobre 2017.

Parallèlement elle indique que le service mutualisé de la Communauté de Communes Arve et Salève reprendra cette prestation pour les Communes membres.

7. Dissolution du Syndicat Intercommunal de la Gestion du Centre de Secours Principal de la Région d'Annemasse

Dans la perspective de sa dissolution, le Comité syndical du SIGCSPRA a délibéré sur la répartition de son actif et de son passif en date du 3 février 2017.

Le Conseil Communautaire d'Annemasse Agglo et les Conseils Municipaux des Communes membres (Arbusigny, Arthaz-Pont-Notre-Dame, Fillinges, Monnetier-Mornex-Esserts-Salève, La Muraz, Nangy, Pers-Jussy et Reignier-Esery) doivent alors délibérer pour valider ou pas cette répartition.

Madame le Maire donne lecture d'extraits de la délibération du SIGCSPRA dont le résultat de fonctionnement à répartir : 145 610.97 €.

La répartition proposée est ainsi établie :

- Annemasse Agglo	116 994.31 €
- Arbusigny	1 454.92 €
- Arthaz-Pont-Notre-Dame	1 827.53 €
- Fillinges	4 534.01 €
- Monnetier-Mornex-Esserts-Salève	3 257.88 €
- <u>La Muraz</u>	<u>1 456.29 €</u>
- Nangy	2 193.30 €
- Pers-Jussy	3 842.03 €
- Reignier-Esery	10 050.70 €
- <u>Total</u>	<u>145 610.97 €</u>

Le Centre de Secours Principal est attribué à Annemasse Agglo puisque situé sur son territoire. Annemasse Agglo reprend donc l'actif et le passif du SIGCSPRA et met ce centre à disposition du Service Départemental d'Incendie et de Secours dans le cadre de la départementalisation.

- *Le Conseil Municipal,*
 - après en avoir délibéré, à l'unanimité*
 - *Approuve cette répartition,*
 - *Charge Madame le Maire d'en informer Monsieur le Préfet.*

8. Décision prise par délégation

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle n'a pas exercé son droit de préemption urbain sur les parcelles énoncée ci-dessous :

- parcelles A 1013, 1018 et 1021 situées au lieu-dit « Les Grands Champs de Narnand » et « Chez Chappé ».

9. Commissions communales

Plan local d'urbanisme (PLU) : le 07 et 18/04/2017

Le Plan d'Occupation des Sols est caduque depuis le 27 mars 2017.

Il n'y a plus de document d'urbanisme en vigueur sur la Commune puisque le PLU n'est pas encore approuvé.

L'instruction des demandes d'urbanisme s'appuie sur le Règlement National d'Urbanisme d'ici l'approbation du PLU et est soumise à l'avis des services de l'État pour les dossiers de déclarations de travaux et de permis de construire.

Des difficultés ou complications peuvent donc survenir :

- Même délai d'instruction mais avec un intervenant supplémentaire (notamment dans le cas des déclarations de travaux puisque le délai de réponse pour la commune est le même que celui de l'État, alors qu'en pratique ce dernier ne peut être saisi par la commune le même jour que le pétitionnaire saisit la commune...).
- Le RNU est moins habituel et coutumier que ne l'était le POS
- En cas d'avis défavorable de l'État, Madame le Maire ne pourra, dans la continuité, que statuer défavorablement. En revanche, en cas d'avis favorable de l'État, Madame le Maire pourra statuer favorablement ou défavorablement.

Étude du zonage du PLU en cours avec le Cabinet d'Urbanisme.

Centre Communal d'action Sociale : le 11/04/2017

Votes des compte administratif, compte de gestion et budget.

Préparation :

- du repas des aînés (dimanche 30 avril 2017, ambiance des îles)
- du voyage des aînés (samedi 1^{er} juillet 2017, direction Les 3 lacs...)
- De la cérémonie de la fête des Mères

Proposition de cours informatique et de gym très douce... (entretien) pour les aînés, à mettre en place pour septembre 2017 (questionnaire à diffuser fin mai 2017).

Urbanisme : dossiers en cours le 18 et 26/04/2017

Affaires scolaires le 25/04/2017

L'Association des Parents d'Élèves a tenu une assemblée générale extraordinaire le 2 mai 2017 informant officiellement de sa décision unilatérale de mettre fin aux services de cantine et de garderie à la rentrée prochaine.

Elle ne trouve plus au sein de ses membres suffisamment de parents impliqués qui veulent ou peuvent assurer le fonctionnement de ces services (lourdeurs administratives, responsabilités (d'employeurs notamment), disponibilités...). Ils préfèrent avoir des services plus onéreux mais pouvant fonctionner sans avoir recours à eux.

L'association laisse 3 hypothèses pour ces services :

- Abandon pur et simple
- Reprise par une autre association
- Municipalisation.

À noter : ces services ne font pas partie des compétences obligatoires d'une commune. Un dialogue s'instaure autour de la table consulaire.

Construction du groupe scolaire le 02/05/2017

Réunion de travail en présence de l'architecte Monsieur Yves MUGNIER pour intégrer certaines remarques ou demandes des personnels travaillant dans ces locaux (aménagement pratiques dans la limite des contraintes de faisabilité ou financières, de l'existant...).

Les modifications demandées pour la cuisine sont plus problématiques car pour pallier la différence de niveau, les travaux nécessaires seraient conséquents ...

Culture Jeunesse et Sport : le 03/05/2017

Relance de cette commission récemment reprise en main par Madame Cindy JANVRIN.

Recensement des idées qui pourraient être mises en place : parcours santé (emplacement, coût...), « Nos habitants ont du talent », « Apéro Géant » (apéritif inspiré des repas « canadiens »)... Un questionnaire sera diffusé auprès des jeunes.

10. Questions diverses

Voirie

À l'issue du marché à procédure adaptée, une entreprise a été retenue pour la réalisation des travaux de sécurisation de la RD 48, secteur de Cologny (montant de 82 613.70 €, formalités d'attribution en cours).

Monsieur Yves JACQUEMOUD va planifier les différentes interventions (personnel communal (déjà engagée), entreprise Eurovia (juin ou juillet 2017) et Conseil Départemental) afin que la couche de roulement réalisée par le Département puisse être mise en place immédiatement dans la foulée des étapes conduites par les autres intervenants.

Une demande de subvention « amendes de Police » sera sollicitée.

Élections

Une indemnité étant versée par l'État pour la tenue des bureaux de vote, Madame le Maire a décidé de rémunérer le personnel travaillant les jours de scrutin.

Séance levée à 22H05

Affiché le : 11 mai 2017

Le Maire :

Nadine PERINET